P.V. Assemblée générale saison 2014 -2015
Colombier le 26 août 2015

20 heure début de l'assemblée.

1.Appel

Sont présent : 3 représentants des Toon's, 4 Nomades ; 4 Kipik, 2 Peseux, 4 Joker, 2 Olé et 1 Brygstone.

2. Rapport du club dirigeant :

Toni Medina remercie tous les joueurs de la ligue pour leurs présences lors des divers manifestations et pour leurs attitudes lors de ces dérnières.

3.Rapport du caissier.

Le caissier, Pascal Barbezat, annonce un éxèdent de charge de 430.95 ce qui ramène la fortune de la ligue à 3'497,85 à la fin de l'exercice comptable 2014- 2015 contre 3'928,80 une année plus tôt.

3bis. Rapport des vérificateurs de compte

Les comptes ont été vérifiés par un membre de chaque clubs désigné, Romain Monier pour le D.C. Brystone et Yvan Oberson pour le D.C. Joker. Les comptes ont ètè vérifié le 6 juillet à Dombresson. Ils les ont trouvés exact et bien tenu. Ils demandent à l'assemblé d'en donné décharge au caissier, ce qui est fait par acclamation.
Les vérificateurs de compte pour la saison 2015 – 2016 sont un membre du D.C. Olé et un du D.C. Toon's.

4.Saison 2015/2016

Suite au bon travail fourni par l'assemblée des présidents du 15 juillet 2015, il ne reste plus qu'a voter pour valider l'un ou l'autre des choix.

Le premier vote concerne le modus du championnat :

1er modus : Un tour complet (match aller – retour) plus play-off (quart, demi et final au meilleur des trois rencontres).

2éme modus : Deux tours complets (comme en vigueur les dérnières saisons)

A 9 voix contre 12 c'est le deuxième modus qui est accepté.

Le deuxième vote concerne un point du réglement de jeu.

1. 2 Nombres de joueurs alinea 5 : -Lorsqu'une équipe est à trois joueurs, elle devra laisser blanc les 4ème et 8ème simples ainsi que le 2ème double. Si il y a mille un, il se jouera à 12 flèche contre 9. L'équipe qui est à trois perd un lancer par tour de 4 joueurs.

Proposition enterrinée sans vote.

Une modification du reglement de jeu est acceptée

2.5 Participation alinea 3 : L'inscription à la coupe par équipe ce fait, par écrit, au plus tard, 7 jours avant la date du tournoi.

5.Divers I

La réunion des présidents se fera au plus tard le 1er mercredi de juillet. Soit le mercredi 6 juillet 2016 ou à une date antérieur si il y a entente entre les présidents. L'endroit et l'heure sera déterminer par le club en charge de la ligue.

A inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion des présidents : Rappeler que les équipes doivent être inscrite, par e-mail, au près du responsable des résultats, avant le 31 juillet. Propositon de sponsoring des licenciés LNF lors de l'inscription à l'open romand.

Tout membre présent à l'assemblée générale a le droit de vote.

Il est demandé, comme le stipule la loi, que chaque membre de la LNF soit convoquer pour l'assemblée générale.

Le championnat débutera le 2 septembre 2015. Suite à un bug informatique l'ordre des matchs pour la première journée ne sont pas connu. Elles seront disponible sur le site le 31 août 2015.

Le D.C. Brystone se chargera des différentes coupe si il y est obligé. Les clubs interessé par l'organisation d'une des coupes à jusqu'au 31 novembre, dossier à l'appuis, pour en faire la demande.

Les dates possibles pour la coupe en simple et double sont les 16 et 17, 23 et 24 avril ainsi que le 30 avril -1er mai.

Par équipe : 28 -29 mai ou 18 -19 juin.

Assemblée générale 24 août 2016

6. Tirage au sort coupe de la ligue

Premier tour le 23 septembre.

Haut du tableau : Joker II – Joker I et Olé -Nomades

Bas du tableau : Toon's – Peseux et Brystone – Kipik

Le D.C. Olé passe le pouvoir au D.C. Brigstone

21h15 levée de l'assemblée.

Pour la LNF José Schupbach

Nom ; Prénom	Tel	E-mail	Club
Toui			olé
Pascal			Pesenx
Lolo		dans la boite !!!	Pisaux
Fiorendi Marie			kipik
YAK			Kipik
Courtat Boris			Nomades
Béguin René			Nomades
Guinche Daniel			
Droopi			Toon's
Patricia			Toon's
Jipi			Toon's
Pizzetti Patrick			Joker
Lubini STEFANO			JOKER

Nom ; Prénom	Tel	E-mail	Club
Monnier Romain	078 765 5410	zoar_20@hotmail.co	Brygstone
Stoller Christian	—	—	Olé
Zimmermann Mathieu	—	—	Kipik
Grossenbacher Nicolas			Kipik
Sedi Maya	079/253 3294	maya.sedi@gmail.com	Nomades
Nicolas Dolder	078/620 7396	ncsdolder@bluewi	Nomades
José Schupbach	032 5359 700	joschu17@hispeed.ch	Joker
Oberson Yvan	079.473 6186	anne.yvan@bluewin.ch	Joker

LNF 2014 /2015 BILAN au 21.08.2015

ACTIF			PASSIF		
100	caisse	68.00			
110	CCP	3'429.85			
		0.00	0.00	220	CCP déposito
170	0	0.00			
190	Débiteurs	0.00			
			0.00	290	Créanciers
			3'928.80		capital
		3'497.85	3'928.80		
	diminution de fortu	430.95	0.00		
		3'928.80	3'928.80		

L N F 2014 /2015 Pertes et Profits au 21.08.2015

DEPENSES			RECETTES	
Licences	0.00	2'680.00	Licences	2'680.00
Coupe simple et double	104.80	6.00	Coupe simple et double	98.80
Coupe par équipe	469.50	450.00	Coupe par équipe	19.50
Frais ligue	2'860.00	0.00	Frais ligue	2'860.00
Assemblées	77.10	0.00	Assemblées	77.10
Tournois	0.00	0.00	Tournois	0.00
Frais généraux	1'344.25	1'287.80	Frais généraux	56.45
Intérêts	0.00	0.90	Intérêts	0.90
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	4'855.65	4'424.70		430.95
		430.95	diminution de fortune	
	4'855.65	4'855.65		

STATUTS

De la Ligue Neuchâteloise de Fléchettes

Aucune différence n'est faite entre hommes et femmes, c'est pourquoi par simplification, le masculin est employé dans ces statuts.

1. CONSTITUTION, NOM, SIÈGE ET BUTS

1.1. L'association a été constituée en mai 1988 pour une durée illimitée. Elle porte le nom de « Ligue Neuchâteloise de Fléchettes » (LNF). L'association est apolitique et de confession neutre. Son siège est au domicile du président du club en charge.

Ses buts sont :

- de représenter les intérêts des membres,
- d'encourager et de promouvoir les fléchettes,
- de favoriser les relations entre tous les joueurs de fléchettes.

1.2. La LNF est l'organe de contrôle des clubs de fléchettes dans le canton de Neuchâtel, elle entretient des relations avec la ligue suisse de fléchettes (SDA) et organise entre autres :

- le championnat neuchâtelois par équipe,
- la coupe neuchâteloise individuelle,
- la coupe neuchâteloise en double,
- la coupe neuchâteloise par équipe,
- la coupe de la ligue.

1.3. La LNF est autorisée à désigner des commissions spéciales pour l'exécution des différentes affaires et à confier à certains clubs la réalisation des manifestations.

2. AFFILIATIONS

2.1 Admissions

- chaque club neuchâtelois peut devenir membre de la LNF, les clubs externes au canton, qui en font la demande, peuvent devenir membres externes de la LNF,
- l'assemblée générale décidera de l'admission des nouveaux clubs dont la demande aura été déposée jusqu'au 31 juillet,
- chaque club doit posséder au minimum quatre licences,
- chaque équipe doit posséder au minimum quatre licences,
- chaque club peut avoir plusieurs équipes portant le même nom.

2.2 Démissions

Les démissions doivent parvenir par écrit au comité de la LNF avant le 31 juillet. Le club démissionnaire perd toutes prétentions aux avoirs de la LNF.

2.3 Expulsions

- L'assemblée générale décide de la radiation de clubs qui n'ont pas respectés leurs engagements financiers envers la LNF ou qui portent préjudice au but et à la bonne réputation de l'association.

- Le comité de la LNF se réserve le droit d'expulser ou de suspendre un joueur qui ne respecte pas le règlement ou les statuts LNF ou qui porte préjudice au but ou à la bonne réputation de l'association.

3. ORGANES ET RESPONSABILITÉS

3.1 a) Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire est l'organe suprême. Elle doit avoir lieu au moins une fois par an, au plus tard au 31 août.

En cas de nécessité, le comité peut convoquer une assemblée générale extraordinaire à tout moment durant l'année. Si au moins un tiers des clubs membre de la LNF en font la demande au comité, ce dernier devra également convoquer une assemblée générale extraordinaire.

La date de l'assemblée générale ordinaire doit être communiquée aux clubs au plus tard lors de la dernière journée de championnat, idéalement lors de l'assemblée générale ordinaire précédente. Pour chaque assemblée, tous les membres doivent être convoqués par le comité au minimum 14 jours avant la date de celle-ci.

La convocation doit mentionné tous les points devant être discutés durant celle-ci.
Chaque membre de la LNF présent à droit à une voix pour les votes.
Une équipe ne peut se faire représenter que par ses propres membres.
L'assemblée générale est compétente pour :

- l'acceptation du budget, des comptes annuels ainsi que des rapports du caissier et des vérificateurs des comptes,
- la nomination des vérificateurs des comptes,
- la fixation de la cotisation,
- la modification des statuts,
- la dissolution de l'association,
- les adhésions, démissions et expulsions,
- l'acception de la forme de jeu (modus du championnat) et du règlement,
- confirmation de l'élection de l'équipe qui prendra le rôle de comité pour la saison à venir et élection de l'équipe qui prendra ce rôle pour la saison d'après,
- l'élection du caissier.

L'assemblée générale effectue des élections et adopte ces résolutions à la majorité absolue des voix présentes.
La dissolution de l'association ne peut être prononcée que lors d'une assemblée générale à laquelle assistent au moins les deux tiers (2/3) des membres de l'association et que le résultat de la votation représente également les deux tiers (2/3) des membres de l'association en faveur de la dissolution.
Les motions à l'attention de l'assemblée générale doivent se faire par écrit au comité au moins un mois avant la date de l'assemblée des présidents de clubs.

3.1 b) Le comité

Le club en charge de la LNF se compose des postes suivants :

- président,
- vice-président,
- secrétaire,
- caissier et vice-caissier,
- responsable des licences et des résultats
  ces deux derniers postes peuvent être externes à l'équipe-comité,

deux tiers (2/3) des membres du comité doivent être citoyens suisses.

3.2 Représentation vers l'extérieur et responsabilités

Le comité représente l'association à l'extérieur et s'occupe de toutes les affaires qui ne sont pas formellement réservées à l'assemblée générale. Le comité doit rendre compte de ses actes à l'assemblée générale. Il est autorisé à établir des règlements spéciaux. Les membres du comité signent collectivement à deux.

3.3 Réunions du comité

Les réunions du comité sont convoquées par le président ou à la demande de deux de ses membres. Le comité est en droit de voter si au moins 60% des membres du comité sont présents. En cas de ballottage, la voix du président compte double. Un procès-verbal doit être dressé après chaque réunion du comité et envoyé aux clubs.
Règlement et statuts ne peuvent en aucun cas être modifiés en cours de saison.

3.4 Caissier

Le caissier, sous sa propre responsabilité, s'occupe de la caisse de l'association. Il dresse les comptes annuels au 31 juillet et les soumet au comité. Il établit un rapport écrit à l'attention de l'assemblée générale. Les documents doivent être conservés durant dix ans.

3.5 Secrétaire

Le secrétaire s'occupe des travaux écrits. Il remet un exemplaire des statuts et du règlement à tous les nouveaux membres. Les procès-verbaux sont à conserver durant dix ans.

3.6 Responsable des licences et des résultats

Il appartient au responsable des licences et des résultats, d'éditer un calendrier, de le présenter à l'assemblée générale et de le faire parvenir à tous les clubs membres ainsi qu'aux média (Impartial-Express).

Il s'occupe de tenir la liste des membres. Celle-ci doit être à jour lors de chaque journée de championnat.

Les classements sont mis à jour dès réception des fichiers de matchs.

3.7 Site internet (WWW.LNFDARTS.COM)

Le webmaster est responsable du bon fonctionnement du site, de la gestion des boîtes e-mail et de la diffusion des divers résultats et classements.

3.8 Démission partielle ou complète du comité

Les démissions doivent être adressées par écrit au président.

L'équipe-comité démissionnaire avant l'échéance du 31 juillet, devra en faire part par écrit à l'équipe-comité prévue pour la saison suivante.

4. FINANCES

4.1 Recettes

L'assemblée générale fixe le prix de la licence pour l'année suivante. Lors d'une démission ou d'une expulsion de la LNF, tous droits s'éteignent.

4.2 Dépenses

Le comité est responsable de toutes les dépenses. Les montants supérieurs à frs 800.- devront être acceptés lors d'une assemblée extraordinaire des présidents de club de la LNF.

4.3 Fortune de l'association

La fortune de l'association est gérée par le comité. Tout emploi abusif sera poursuivi.

4.4 Responsabilités

L'association répond des dettes uniquement jusqu'à concurrence de la fortune de l'association. Une responsabilité complémentaire des clubs membres est exclue.

5. DISPOSITIONS FINALES

5.1 L'année en cours (saison) commence à la date de l'assemblée générale ordinaire et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

5.2 Chaque club veille à ce que le point Secrétaire (travaux du secrétaire, statut aux nouveaux membres, conservation procès-verbaux) des présents statuts soit réalisé.

Le contrôle de la bonne transmission des documents (correspondance et statut aux nouveaux membres) est à la charge des clubs.

5.3 En cas de dissolution de l'association. La liquidation de la société sera sous la responsabilité du comité. Les biens seront vendus aux enchères. Toute la fortune de l'association sera remise à une œuvre caritative du canton de Neuchâtel. Cette dernière sera désignée par l'assemblée de dissolution.

5.4 Les présents statuts, acceptés à l'assemblée générale du 27 août 2014, remplacent tous les précédents

5.5 Pour les questions ne trouvant pas de réponse dans les présents statuts ou le règlement de la LNF, les statuts et règlement de la SDA font foi.

Dombresson, août 2015

Pour la L.N.F.

José Schupbach

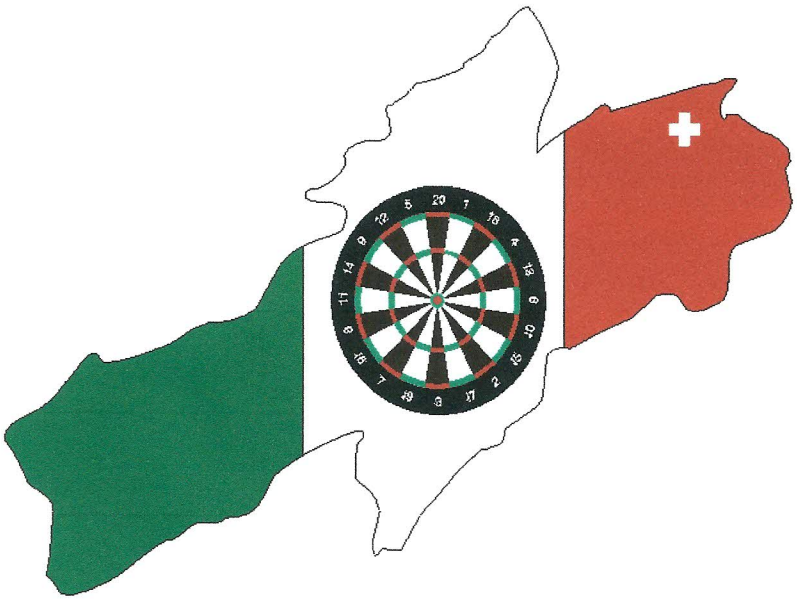

RÈGLEMENTS

de la Ligue Neuchâteloise de Fléchettes

Aucune différence n'est faite entre hommes et femmes, c'est pourquoi par simplification, le masculin est employé dans ce règlement

1.Championnat :

1.1 Dates de Jeux

-définies par le calendrier.

1.2 Nombre de joueurs

-Par équipe et par match, 3 joueurs minimum.
-si une équipe présente moins de 3 joueurs elle perd 10 – 0
-droit de pause de 15 minutes après les doubles (facultative)
-l'équipe recevant n'est pas obligée d'offrir quelque chose à l'adversaire
-Lorsqu'une équipe est à trois joueurs, elle devra laisser blanc les 4ème et 8ème simples ainsi que le 2ème double. Si il y a mille un, il se jouera à 12 flèche contre 9. L'équipe qui est à trois perd un lancer par tour de 4 joueurs.

1.3 Début des matchs

- 20 heures
-le quart d'heure de politesse est accordé, ensuite forfait 10-0 .
-seuls les joueurs présents respectivement lors des trois remplissages des feuilles de matches, sont autorisés à jouer (valable pour les doubles et pour les simples)

1.4 Locaux de jeux :

Les points suivants doivent être appliqués et respectés en tout temps :

-Les distances et mesures .
-aucun objet, obstacle ou personnes ne doit se trouver entre la butée et la cible,
-l'éclairage doit être suffisant,
-les cibles doivent être officielles et en bon état,
-le local doit être reconnu (par la police du feu) pour 15 personnes, dont 10 assises sans qu'elles ne dérangent le jeu. Il doit être aéré et bien chauffé et avoir une hauteur minimum 2,20 mètres,
-si plusieurs matches se disputent en même temps, le local doit être suffisamment grand pour y recevoir 4 équipes et y avoir au minimum deux cibles par match.

1.5 Licences et Joueurs :

- les licences sont à payer jusqu'au 31 août.-
- le prix de la licence est de francs 40.- par saison. Seul un junior (moins de 16 ans) a droit à une réduction de 50%. Une licence demandée après le 1 janvier de la saison en cours, coûte 20.- pour tous
-une licence n'est pas transférable en cours de saison,
-une licence accordée à la coupe par équipes est valable pour la saison suivante dans le même club et ne peut pas être transférée (40-),
-le fichier des résultats fait office de contrôle des licences. Le numéro de la licence est activé lors du paiement de celle-ci,
-les clubs peuvent émettre une réserve contre un joueur en le communiquant par écrit à la LNF et en en exposant les motifs,
-la LNF se réserve le droit de délivrer ou non la licence d'un joueur en cas de litige,
-si un match ne peut être joué à la date prévue sur le calendrier, celui-ci devra être joué avant cette date,
-un joueur n'est autorisé à jouer que dans le club dont il est licencié,
-les licences volantes sont strictement INTERDITES.

2. Coupes :

2.1 Les 4 coupes sont :

-la coupe par équipes,
-la coupe en simple,
-la coupe en double,
-la coupe de la ligue.

2.2 Dates

Les diverses dates doivent être annoncées le plus rapidement possible, mais au minimum 2 mois avant la manifestation.

2.3 Organisation

L'organisation des 4 manifestations est ouverte à chaque club et à la charge de celui-ci. Toutefois, si la ligue ne perçoit pas les frais d'inscriptions, elle ne s'occupera pas de l'achat des coupes.

Les prix distribués lors des manifestations doivent correspondre à 75% des inscriptions reçues. Les prix des quatre(s) manifestations seront distribués lors de la coupe par équipes.

Le club qui prend en charge la coupe par équipes s'occupe de l'organisation complète de la soirée et de la distribution de tous les prix pour la saison.

Si aucun club ne se propose, le comité de la LNF se chargera de l'organisation.

La LNF s'occupe des inscriptions, des coupes, des challenges ainsi que de la table du jury en entente avec le club organisateur.

2.4 Frais d'inscription

-pour la coupe par équipes : 50.- Frs par équipe (pas par club),
-pour la coupe en simple : 20.- Frs par joueur,
-pour la coupe en double : 30.- Frs par double,
-le paiement est effectué au club organisateur au plus tard le jour du tournoi,
-en cas de non présentation d'une personne ou équipe inscrite, l'inscription reste due au club organisateur.

2.5 Participation

toute personne possédant une licence LNF ou habitant le canton de Neuchâtel peut prendre part aux coupes en simple et en double,
Les équipes inscrites au dernier championnat ainsi que celles inscrites au prochain peuvent participer à la coupe par équipe
L'inscription à la coupe par équipe ce fait, par écrit, au plus tard, 7 jours avant la date du tournoi.

3. Matériel

3.1 Panneaux :

Les panneaux peuvent être loués à la LNF. Le prix est de 20.- francs par panneau pour les membres de la ligue, et de 40.- francs pour les non membres. Un contrat doit être établi par le comité. Ce dernier donne les informations et instructions au locataire.
Lors de la restitution du matériel, celui-ci doit être contrôlé avec le locataire. Les dégradations observées sur le matériel loué seront facturées aux locataires

3.2 Divers

Le matériel appartenant à la LNF ne peut en aucun cas être utilisé gratuitement à des fins privés.

Dombresson, Août 2015

Pour La LNF

José Schupbach